

## PROCEDURE A SUIVRE PAR LA FAMILLE POUR LES INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, l'organisation et le financement des transports scolaires qu'assurait le Département des Landes sont transférés à la Région Nouvelle Aquitaine. Le Conseil départemental des Landes a toutefois maintenu les conditions d'accès à la gratuité du transport scolaire pour l'année scolaire 2017-2018.

❶ Connectez-vous directement à l'adresse ci dessous:

<https://transports.landés.fr/>

❷ Aller sur l'onglet **Inscriptions**

- Cocher la case « J'atteste être le représentant légal... »
- Accéder au formulaire Ecole ou Collège ou Lycée
- Renseigner totalement le formulaire
- Valider

La demande est transmise à l'établissement scolaire pour validation, puis à la Direction Régionale des Transports de Voyageurs du Site de Mont-de-Marsan qui examinera l'éligibilité à la gratuité.

**Dans le cas d'un transport gratuit, la carte est imprimée et remise par la vie scolaire de l'établissement.**

Dans le cadre d'un transport payant, le représentant légal est averti par courrier postal lui laissant la possibilité de renoncer à sa demande ou d'accepter les conditions tarifaires, auquel cas la carte sera envoyée par courrier postal à son domicile par le service Transports du Site de Mont-de-Marsan après réception du paiement.



[ Accès établissements / transporteurs ] [ Accès A02 ]

[ Inscriptions ] [ Paiement en ligne ] [ Recherche horaire/arrêt ] [ Sécurité ]  
[ Questions fréquentes ] [ Contacts ]



A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, l'organisation et le financement des transports scolaires qu'assuraient le Département des Landes sont transférés à la Région Nouvelle Aquitaine.

Les 500 lignes scolaires exploitées quotidiennement par près de 300 véhicules sont maintenues à l'identique.

La politique tarifaire mise en oeuvre par le Département des Landes à l'attention des élèves de l'enseignement primaire et secondaire est aussi maintenue pour l'année scolaire 2017-2018.

Conditions de gratuité du transport scolaire

Rappel des conditions de gratuité

Inscriptions au transport scolaire

Rappel des modalités d'inscription

Les élèves handicapés